

RAPPORT FINANCIER FCPE SAINT-SERNIN / EXERCICE 2019-2020

Le rapport financier est présenté par Bruno SWAGTEN, trésorier.

Les comptes sont présentés pour l'exercice du 1er septembre 2019 au 14 septembre 2020.

Résultat d'exploitation :

Pour l'année scolaire 2019-2020, le conseil local FCPE du lycée comptait 145 adhérents (123 sur l'année précédente).

Nous étions le conseil local « principal » pour 91 adhérents, les 54 autres (dont nous étions le conseil local « d'appartenance ») ayant adhéré auprès du conseil local de l'établissement scolaire d'un autre enfant que celui inscrit au lycée St-Sernin.

Une partie des adhésions encaissées est reversée à la FCPE, composée des parts nationale et départementale de la cotisation, et des abonnements à la "Revue des Parents". La part locale qui revient au conseil local constitue l'essentiel des recettes du compte de résultat (l'autre source de recettes étant les intérêts de notre compte sur livret, représentant 137,55€ cette année).

Nos 145 adhérents cotisants de 2019-2020 nous ont permis de collecter 312,55€ pour assurer notre fonctionnement.

Les dépenses sont constituées de frais de gestion classiques d'un bureau (fournitures, communication, frais bancaires), pour un montant total de 118,20€.

Les frais de réception de 75,10€ sont ceux engagés pour le « pot de l'AG » et les réunions du Conseil Local.

L'exercice 2019-2020 présente donc un résultat d'exploitation positif de 256,80€ détaillé comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION 2019-2020

RECETTES	
Adhésions part locale	312,55 €
Intérêts livret bancaire	137,55 €
TOTAL	450,10 €

DEPENSES	
Fournitures et frais internet (sites, listes)	82,20 €
Frais bancaires	36,00 €
Frais réception	75,10 €
TOTAL	193,30 €

RESULTAT	256,80 €
-----------------	-----------------

Trésorerie :

Au 14/09/2020, le solde du compte courant bancaire est de 2.983,15 €.

Le solde du Livret d'Épargne est de 18.477,59€.

Historiquement cette trésorerie étaient nécessaires lors de l'organisation des Bourses aux Livres, qui commençaient par le rachat des manuels aux élèves, et un versement d'acompte à la librairie pour l'achat du complément de livres nécessaire.

Nous sommes en cours de réflexion pour l'emploi de ces réserves. Le Conseil Local peut se permettre quelques années de résultat négatif !